

Intervention de S.E Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Environnement et Développement Durable au forum de haut niveau qu'organise ce 16 juin 2021, l'Union Européenne et la Fondation Virunga, dans le cadre de la 14^e édition des journées européennes

Mesdames et Messieurs en vos titres et qualités,

L'honneur m'échoit de participer à la 14^e édition des journées européennes, ce grand rendez-vous international qui cette année se penchera sur la question du **Pacte vert pour un avenir durable**, avec un focus sur le modèle de gestion mis en place dans le Parc National des Virunga par la République Démocratique du Congo et l'Union Européenne, qui prône une gestion de la nature au service des populations, et d'une économie verte.

Comme vous le savez, le Parc National des Virunga a été créé depuis 1925, dans le but non seulement de protéger le tiers des gorilles de montagne restants sur la planète, ou les milliers d'espèces de mammifères, oiseaux, reptiles et amphibiens qui y pullulent, mais également d'assurer un avenir meilleur à des millions d'êtres humains qui y vivent et en prennent soin depuis des millénaires.

C'est ici l'occasion pour moi de saluer les sacrifices consentis par l'Union Européenne et nos partenaires porteurs de projets dans le parc des Virunga, qui nous accompagnent dans la mise en œuvre des politiques environnementales sur la gestion de nos ressources naturelles, forestières, en eau, et autres. Ces politiques en effet, ont pour base fondamentale le bien-être des populations autochtones et riveraines aux Aires Protégées. Ces politiques traduisent la volonté du gouvernement de la République Démocratique du Congo de s'aligner sur des standards internationaux de gestion durable des ressources naturelles, sans écarter la recherche des meilleures conditions de vie pour les communautés locales dont les forêts ont été transformées en Aires Protégées par la loi.

Virunga est certes un « **succes story** », que la République Démocratique du Congo est heureuse de partager avec le monde ; mais comme c'est le cas dans toute œuvre humaine, améliorations sont nécessaires ici et là, dans le sens de concilier davantage la gestion du parc aux intérêts légitimes des populations locales. Dans l'entendement de la République Démocratique du Congo, l'économie verte restera un vain slogan, en l'absence d'une prise en compte effective des préoccupations des populations locales dont les forêts ont été transformées en Aires Protégées. Cette question est préoccupante, d'autant plus que les enjeux climatiques actuels et futurs exigent de plus en plus des sacrifices des populations riveraines des aires protégées, qui devront consentir à concéder à autrui certaines de leurs prérogatives traditionnelles sur l'environnement.

En incluant nos partenaires traditionnels dans cette vision, spécialement l'Union Européenne, et l'initiative pour les forêts d'Afrique Centrale (le CAFI), mon pays sera capable de fournir au monde ce que le monde attend de lui sur le plan forestier.

Parlant des ressources forestières, un audit sera mené, et conduira à une revue légale des titres des concessions forestières agréés (ce qui semble en ligne avec le 11^e Fonds Européen du Développement (FED) qui prévoit dans sa thématique « environnement » des activités portant sur la légalité du bois). Notre objectif ici est (i) d'identifier les concessions ne remplissant pas les prescriptions légales en vigueur ; (ii) de prendre des mesures urgentes touchant jusqu'à l'exploitation artisanale, afin de promouvoir un modèle d'exploitation durable de nos ressources forestières.

Il faut également signaler la tenue prochaine des Etats Généraux des forêts et des eaux, qui, inéluctablement donneront au pays une politique nationale des eaux et forêts qui reflètera les besoins de la Nation dans ces deux secteurs, et correspondra aux standards internationaux en ces matières. Cette politique alignera la sensibilisation des communautés nationales comme l'un des vecteurs essentiels dans le processus national de passage à l'économie verte.

Mesdames et Messieurs, l'expérience du Parc National des Virunga a démontré que les populations riveraines ne constituent pas une menace en soi, à l'intégrité écologique des aires protégées et à leur biodiversité, même s'il faut prendre en compte leur accroissement démographique. La menace au Parc National des Virunga provient de ses occupants illégaux, notamment les ADF, les FDLR, ... qui s'y livrent allègrement à des activités prohibées comme le braconnage et l'exploitation minière, et commettent diverses exactions contre les populations locales.

Que les efforts futurs de nos partenaires présents à Virunga soient axés sur la fin de l'insécurité qui y règne, et qui détruit son environnement. Ces efforts devraient également protéger les populations riveraines du Parc vis-à-vis de cette même insécurité. Les riverains aux Aires Protégées ne doivent plus être regardés comme étant « un problème », mais plutôt comme « faisant partie de la solution » aux problèmes des parcs où ils vivent. Que les communautés locales soient bénéficiaires des programmes classiques d'éducation, et des programmes spéciaux d'éducation environnementale, pour en faire des acteurs clés du développement durable, et de la mise en place d'une économie verte.

Alors que le monde entier a ses yeux fixés sur la République Démocratique du Congo et ses ressources forestières, je lance un vibrant appel à l'Union Européenne, et à tous nos partenaires dans les Virunga, pour une plus grande unité d'action et de coordination, en vue de parvenir à une gestion durable de notre environnement, à la restauration de nos écosystèmes, à la valorisation de nos ressources naturelles, forestières et en eau, etc. Une fois cela réalisé, ce sera un grand pas en avant, vers le scellement et la concrétisation du pacte vert pour un avenir durable.

Je vous remercie de votre attention.

Me. Eve BAZAIBA MASUDI